



GT9-10 personnels d'encadrement

3ème réunion du 18-06-2014

La 3ème réunion du GT10 a eu lieu le 18 juin au Ministère, elle était commune pour les personnels de direction (GT9) et les personnels d'inspection (GT10). Elle a porté sur les parcours professionnels des personnels d'encadrement pédagogique

Les documents de travail (voir fiche jointe) ne nous sont parvenus que le jour même de la réunion, ce qui n'a permis, ni une consultation des membres du BN, ni des DA pour une étude préalable approfondie.

Le ministère affiche clairement l'objectif d'un rapprochement des diverses catégories de personnels d'encadrement en vue notamment de favoriser la mobilité d'une fonction à l'autre. Le SNIA-IPR considère que ce point n'est pas prioritaire et que les discussions et les propositions doivent s'articuler autour des problématiques actuelles rencontrées par chacun des corps d'encadrement.

Le document commenté par Bernard LEJEUNE, directeur adjoint du cabinet de Benoît Hamon, reçoit un accueil plutôt favorable des fédérations présentes.

Le SNIA-IPR fait part de son très vif mécontentement : aucune avancée significative n'est proposée aux IA-IPR, il n'est pas tenu compte des viviers respectifs des corps dans les évolutions de parcours proposés. Nous rappelons avec force les revendications qui ont fait l'objet de motions claires élaborées lors du Congrès de Metz en mars 2014, et notamment la création d'une classe exceptionnelle avec un échelon indexé sur la lettre C.

Le SNIA-IPR, proposera un ajout au texte, sous la forme d'un paragraphe 5, permettant aux collègues dont l'ancienneté est significative à la HEB de voir leur perspective de carrière améliorée et de valoriser la fonction d'IA-IPR en mal d'attractivité en raison du différentiel d'indice le plus faible des corps d'encadrement au regard des corps viviers.

Le Directeur Adjoint indique que le contexte budgétaire ne permet pas de s'engager dans cette voie, qui par ailleurs poserait problème vis-à-vis des indices des secrétaires généraux d'académie et des inspecteurs généraux. Il indique que des améliorations de carrière sont prévues dans ce texte pour les IA-IPR, au niveau des conditions de mobilité dans les corps des personnels de directions et la création d'un emploi de cadre fonctionnel (paragraphe 4) qui concerne un nombre significatif d'IA-IPR, notamment sur les emplois de conseillers de recteurs. Ces arguments ne sont pas recevables et nous nous emploieront à le démontrer dans l'analyse approfondie que nous communiquerons très rapidement au cabinet du ministre.

Le SNIA-IPR a demandé une audience au Ministre Benoît HAMON. Des pistes d'amélioration du texte seront proposées telles la création d'un échelon indexé dans un premier temps au BBis, la pérennisation du dispositif permettant un accès amélioré à la Hors classe, la revalorisation significative de l'indemnité de charges administratives, la création d'une prime de 1ère installation. Le SNIA-IPR a demandé une reprise des réunions de l'agenda social, afin d'aborder les conditions de travail, notamment le remboursement des frais de déplacement (cf article dans le FLASH n°76 à paraître le 11 juillet après la CAPN du 10 juillet).

Le bureau national du SNIA-IPR mettra toute cette énergie dans les prochaines semaines à convaincre nos interlocuteurs que la considération maintes fois rappelée par le ministre pour les missions pédagogiques exercées par les IA-IPR ne se traduit pas par la légitime reconnaissance professionnelle attendue par les collègues.